



FICHE DE POSTE

| | | |
|--|---|--|
| Intitulé du poste | Conseiller-ère énergie/eau partagé-e (CEEP) | |
| Statut | Filière | Catégorie |
| | Technique | B |
| Relations | internes | <p>Sous la responsabilité du responsable de pôle transition énergétique et écologie urbaine et en lien étroit avec le service eau et rivière, pour la dimension eau / Programme « Economisons l'eau ».</p> <p>Ponctuellement, en fonction des projets : service AMO / marchés publics, biodiversité, pédagogie et mobilisation des publics</p> |
| | externes | <p>Collectivités adhérentes programme SEDEL Réseau régional et national des CEP / économies de flux ADEME PACA / Agence de l'Eau</p> |
| Descriptif général du poste | | |
| <p>Dans le cadre du programme SEDEL (Services d'Economies Durables En Luberon), le-la conseiller-ère en énergie-eau partagé-e est chargé-e d'accompagner un groupe de collectivités du Parc du Luberon ayant signé une convention d'adhésion à ce programme : SEDEL énergie et/ou SEDEL eau. Ces services visent à l'identification et la mise en œuvre d'opérations d'économie d'énergie et d'eau dans le patrimoine public (bâtiments, éclairage public pour l'énergie, espaces verts pour l'eau) et d'utilisation d'énergies renouvelables.</p> | | |
| Activités | | |
| <p>Pour le groupe de collectivités dont il-elle est référent-e :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Suivre et optimiser les consommations publiques d'énergie et d'eau • Planifier et programmer des actions de maîtrise de l'énergie et d'économies d'eau • Proposer des actions visant à améliorer la performance énergétique des bâtiments • Proposer des actions visant à optimiser l'éclairage public et réduire la pollution lumineuse • Assurer un suivi sur le terrain des actions proposées afin de garantir la bonne application des préconisations techniques effectuées • Assurer le suivi et l'évaluation dans le temps et contribuer à la valorisation et aux partages des bonnes pratiques • Contribuer au développement des énergies renouvelables et aux pratiques d'économies d'eau • Accompagner les collectivités dans le cadre d'appels à projets sur la maîtrise de l'énergie, les économies d'eau ou l'utilisation des énergies renouvelables • Contribuer aux actions de communication en la matière pour le compte des collectivités adhérentes et du Parc | | |

Qualités requises

Techniques :

- Solides connaissances techniques et réglementaires dans le domaine du bâtiment (en particulier en thermique et électricité) et de l'éclairage public afin de réaliser des pré-diagnostic, d'identifier d'éventuels dysfonctionnements et formuler des préconisations chiffrées et compréhensibles par un public non techniciens (élus, agents administratifs...)
- Connaissances en matière de fourniture et gestion de l'eau (au sein du patrimoine bâti / espaces verts) et des dispositifs techniques ainsi que réglementaires en faveur d'une gestion durable et économe de l'eau
- Bonnes connaissances du fonctionnement administratif d'une collectivité, connaissances de base de la commande publique

Aptitudes personnelles :

- Sens du contact et capacités relationnelles permettant de jouer un rôle efficace de conseil auprès d'élus, agents communaux ou usagers des équipements publics (réunions d'information, de suivi et bilan annuel auprès du conseil municipal à prévoir)
- Esprit de synthèse (préparations de dossiers administratifs et techniques sur des projets identifiés – cahiers des charges, suivi de prestataires techniques – préparation de bilans, compte-rendu et notes)
- Capacité à vulgariser un discours technique
- Autonomie dans le travail, capacité d'initiative
- Esprit d'équipe (mise en œuvre des actions au sein d'un service doté d'une stratégie commune et d'outils collectifs)

Formation initiale :

- Diplôme de l'enseignement supérieur en thermique / énergie (BAC +2 / BAC+3)

Conditions pratiques

- Permis B impératif (la mission nécessite de constants déplacements dans les collectivités dont il-elle sera responsable, des déplacements hors territoire sont également possibles)
- Doit pouvoir se rendre disponible le soir (réunions avec les élus) et le week-end pour diverses manifestations liées à la vie du Parc du Luberon et au programme SEDEL.
- Maîtrise indispensable des outils informatiques et bureautique.

Risques

- Electrique, travail en site isolé : habilitation électrique requise, port obligatoire des équipements de protection individuel (EPI) en situation de mesures sous tension électrique : casque, gants et tapis isolants.

Date de mise à jour : janvier 2021